



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixante-douzième session

Genève, 9–11 juin 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Statistiques relatives au transport urbain : Suivi des livraisons à destination finale

Enquête sur les véhicules utilitaires légers en Suisse

Communication du Gouvernement suisse

Contexte général

On trouvera dans l'annexe au présent document une description de l'enquête sur les véhicules utilitaires légers en Suisse, qui sera décrit plus en détail dans une présentation au cours de la session.

Annexe

Enquête sur les véhicules utilitaires légers en Suisse : Rapport d'enquête 2013

I. Introduction

1. Les transports au moyen de véhicules utilitaires légers se sont accrus ces dernières années. Si le parc des véhicules lourds de transport de marchandises en Suisse est resté relativement stable entre 2000 et 2020 (+6 %), celui des voitures de livraison a augmenté de 75 % durant la même période. Les véhicules légers de transport de marchandises contribuent en effet aux prestations kilométriques dans le transport de marchandises avec une part d'environ deux tiers. En 2013, les prestations des véhicules légers de transport de marchandises ont été relevées pour la première fois depuis 15 ans.

2. L'enquête sur les véhicules utilitaires légers (EVL) complète l'enquête sur le transport de marchandises (ETM), qui collecte des données sur les prestations des véhicules lourds de transport de marchandises. L'EVL est une enquête par échantillonnage réalisée auprès des détenteurs de véhicules légers de transport de marchandises immatriculés en Suisse. Elle vise à saisir les prestations et le but d'utilisation des véhicules utilitaires légers indigènes. Elle a été réalisée en 1993 et en 1998, chaque fois à l'aide d'une méthodologie différente. La prochaine enquête sera réalisée en 2023.

3. L'EVL fait partie des relevés prévus par la loi sur la statistique fédérale et l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.01 et RS 431.012.01). Elle couvre uniquement les prestations des véhicules utilitaires légers immatriculés en Suisse.

II. Fonctionnement général de l'enquête

A. Généralités

4. La gestion de l'enquête 2013 sur les véhicules utilitaires légers a été réalisée à l'interne de l'administration fédérale. Une équipe de collaborateurs de l'Office fédéral de la statistique (OFS) était responsable du bon déroulement de l'enquête. L'envoi des questionnaires était géré par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et les systèmes par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT).

B. Enquête

5. L'EVL a été conçue comme une enquête par échantillonnage. Sur les plus de 300 000 véhicules légers de transport de marchandises immatriculés en Suisse, un échantillon de quelque 70 000 d'entre eux a été tiré au sort à partir du Registre des véhicules, géré par l'Office fédéral des routes. Ces véhicules (voitures de livraison et tracteurs à sellette) devaient avoir un poids total autorisé de 3 500 kg au maximum et une plaque d'immatriculation blanche. Le détenteur devait en outre être domicilié en Suisse. Des informations portant sur un jour de référence donné ont été collectées auprès des détenteurs interrogés. L'enquête a été réalisée durant 56 jours de référence répartis sur l'année 2013. Ces jours de référence ont été choisis de manière aléatoire avant le début de l'enquête, chaque jour de la semaine (de lundi à dimanche) étant considéré deux fois par trimestre.

6. Pour minimiser la charge des personnes interrogées et maximiser la fiabilité des résultats, on a eu recours à la méthode dite de la « double enquête ». 40 % des personnes interrogées ont reçu un questionnaire détaillé (type 2) visant à collecter des informations complètes sur les transports (type et poids des marchandises transportées, lieux de chargement et de déchargement avec les kilométrages). 60 % des personnes interrogées ont reçu un questionnaire simple (type 1), qui a servi principalement au calage des résultats de l'extrapolation des données du questionnaire détaillé.

7. Les formulaires de l'enquête sur les véhicules utilitaires légers pouvaient être remplis sur support papier¹ ou en ligne via Internet.

C. Plausibilisation des données récoltées

8. Malgré les efforts pour la simplifier, l'EVL est restée une enquête complexe. Par exemple, il était demandé aux personnes interrogées de coder le genre de marchandises transportées, ce qui n'a pas toujours été évident. Afin de les aider dans cette tâche, les collaborateurs de l'OFS étaient disponibles pour répondre à leurs questions.

9. Nous avons également effectué, à l'interne, une plausibilisation des réponses reçues. Le processus de plausibilisation peut se décomposer en plusieurs étapes. Tout d'abord, les questionnaires numérisés par l'OFIT ont été chargés dans le système informatique de l'OFS. Les collaborateurs ont corrigé, dans un deuxième temps, les erreurs de codage simples détectées par une application (erreurs de typographie, codes inexistants, etc.). Cette étape de validation a été suivie par la plausibilisation en tant que telle. Toujours à l'aide de tests automatisés, il était vérifié si les données étaient compatibles avec celles figurant dans les registres. Par exemple, le poids des marchandises déclaré ne pouvait excéder la charge utile du véhicule (remorque comprise) décrite dans le registre des véhicules. Dans des cas exceptionnels, les collaborateurs ont appelé les personnes interrogées afin de clarifier des questions ouvertes.

III. Utilisation des registres administratifs

10. L'OFS a pour but d'utiliser au maximum les registres administratifs disponibles, de manière à alléger la charge des personnes interrogées. Dans le cadre de l'EVL, cela s'est traduit par l'utilisation de deux registres : le registre des véhicules (géré par l'Office fédéral des routes) ainsi que – pour les tracteurs à sellette soumis à la RPLP – le registre de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (géré par l'Administration fédérale des douanes). Malheureusement, ces deux registres n'ont pas permis de se passer d'une enquête, car ils ne contiennent aucune information sur les marchandises transportées (type, poids). Ces registres ont toutefois été exploités le plus possible.

11. Le registre des véhicules contient les caractéristiques techniques des véhicules. Par exemple, la classe d'émission des véhicules, leur charge utile ou leur année de mise en service sont des informations importantes que l'on n'avait pas eu besoin de demander aux personnes interrogées. Ces données ont été directement extraites du registre.

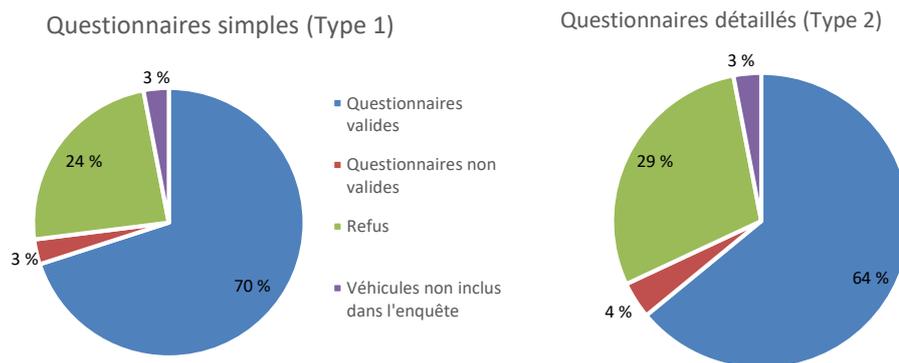
IV. Participation des transporteurs

12. L'EVL exige un effort non négligeable de la part des répondants. En particulier, le remplissage du questionnaire détaillé (type 2) a été un travail complexe demandant un investissement de temps conséquent.

13. Le graphique ci-dessous montre la répartition des réponses pour l'enquête sur les véhicules utilitaires légers 2013.

¹ Les formulaires d'enquête se trouvent sous www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/enquetes/lwe.html.

Répartition des réponses



- Les questionnaires valides sont les questionnaires utilisés dans le calcul des prestations ainsi que les questionnaires portant sur des véhicules n'ayant pas circulés pendant la période d'enquête (pour cause de réparation ou de maladie du chauffeur par exemple). Dans le cas des questionnaires simples la part des questionnaires valides était de 70 %, dans le cas des questionnaires détaillés de 64 %.
- Les refus incluent les questionnaires auxquels nous n'avons pas reçu de réponse ainsi que ceux pour lesquels un refus de répondre nous a été adressé. Dans le cas des questionnaires simples la part des réponses refusées était de 24 %, dans le cas des questionnaires détaillés de 29 %.
- Les questionnaires non valides correspondent aux questionnaires dont la qualité ne nous permet pas de les utiliser dans le calcul des prestations (questionnaires incomplets, remplis pour un mauvais véhicule, par exemple). Dans le cas des questionnaires simples la part des questionnaires invalides était de 3 %, dans le cas des questionnaires détaillés de 4 %.
- Les 3 % de véhicules non inclus dans l'enquête correspondent aux véhicules dont l'adresse est incorrecte dans le registre des véhicules ou qui ont été vendus entre le moment du tirage d'échantillon et le jour d'enquête, etc.

V. Résultats de l'enquête

14. Les résultats de l'enquête 2013 ainsi que des estimations pour les chiffres clés des années sans enquête se trouvent sur le site internet de l'OFS².

² www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/transport-marchandises/route/vehicules-legers.html.